

Hérouville-Saint-Clair, le 06 mars 2014

N/Réf. : CODEP-CAE-2014-010337

**Monsieur le Directeur
du CNPE de Flamanville
BP 4
50340 LES PIEUX**

OBJET : Contrôle des installations nucléaires de base
Inspection n° INSSN-CAE-2014-0211 du 12 février 2014

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) concernant le contrôle des installations nucléaires de base prévu à l'article L. 592-21 du code de l'environnement, une inspection inopinée a eu lieu le 12 février 2014 au CNPE de Flamanville, sur le thème de la conduite normale.

J'ai l'honneur de vous communiquer, ci-dessous, la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

L'inspection inopinée réalisée dans la matinée du 12 février 2014 a porté sur le thème de la conduite normale. Les inspecteurs ont assisté à plusieurs étapes de la relève entre les quarts de conduite de nuit et du matin des deux réacteurs. En salle de commande du réacteur n°1, les inspecteurs ont relevé différents paramètres de fonctionnement définis par les spécifications techniques d'exploitation. Ils ont vérifié des opérations de consignation de matériels et examiné, par sondage, des comptes rendus d'essais périodiques.

Au vu de cet examen par sondage, l'organisation définie et mise en œuvre sur le site pour la conduite du réacteur en situation normale paraît satisfaisante. Toutefois, l'exploitant devra veiller à renforcer l'organisation et le cadrage du déroulement des relèves de quart dans les salles de commande des réacteurs.

A Demandes d'actions correctives

A.1 Organisation et déroulement des relèves

Les inspecteurs ont assisté à différentes réunions des équipes de conduite pour organiser la relève entre les équipes de conduite des quarts de nuit et du matin. Des réunions de « débriefing » sont organisées en fin de quart au sein de l'équipe descendante ; des réunions de relèves sont menées pour réunir les agents des deux équipes de quart ; des réunions de « briefing » sont réalisées par l'équipe montante pour définir les activités à effectuer sur le quart à venir. Il importe que ces réunions puissent permettre le passage de toutes les informations utiles et cela avec un haut niveau de fiabilité.

En salle de commande du réacteur n°1, lors du « débriefing » de l'équipe de quart descendante précédant la relève, les inspecteurs ont noté que la réunion a débuté sans attendre l'arrivée de tous les rondiers.

Par ailleurs, lors du « briefing » de l'équipe montante à la suite de la relève, les inspecteurs ont noté un manque de cadrage dans le déroulement de la réunion et qu'elle a pris fin sans communication sécurisée et sans assurance de la répartition des responsabilités de chacun au sein de l'équipe de quart.

Je vous demande de renforcer l'organisation, le déroulement et le cadrage des relèves de quart en salle de commande et de me préciser les actions mises en œuvre.

B Compléments d'information

B.1 Demandes d'intervention

Les inspecteurs ont relevé les demandes d'intervention (DI) identifiées sur les macarons présents sur les différents pupitres et tableaux de la salle de commande du réacteur n°1. Ils ont contrôlé, par sondage, la gestion de certaines DI, via l'outil informatique dédié.

Concernant trois DI (références : 744912 sur la turbopompe alimentaire TPA n°2, 716972 sur le robinet 1RCV101VP, 719620 sur les vannes 1RRI092 et 104VN et 715718 sur la vanne 1 VVP104VV), il a été constaté qu'elles présentaient des incohérences entre les priorités de traitement fixés au prochain arrêt du réacteur et des échéances qui dépassent le prochain arrêt.

Je vous demande de clarifier les échéances de traitement de ces trois DI et de me préciser, avec les justifications nécessaires, les nouvelles échéances retenues.

B.2 Exploitation avec un opérateur pilote de tranche OPPT

Les inspecteurs ont relevé que les équipes de conduite ne sont pas toutes grées de la même façon. Sur le réacteur n°1, l'équipe descendante était composée, pour la surveillance en salle de commande, de deux opérateurs alors que l'équipe montante était composée de trois opérateurs.

L'opérateur supplémentaire, appelé « OPPT », a pour but de permettre une sécurisation supplémentaire de la conduite, réacteur en fonctionnement (ou TEM : tranche en marche), à l'instar du retour d'expérience positif de cette pratique lors des « arrêts de tranche ».

La configuration de la surveillance avec deux opérateurs est conforme au référentiel conduite du parc EDF. Cependant, les inspecteurs ont relevé favorablement le renfort apporté, en salle de commande, par un troisième opérateur.

Je vous demande de me faire part de votre avis quant à la généralisation de la surveillance à trois opérateurs en salle de commande, réacteur en fonctionnement.

C Observations

Sans objet



Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n'excèdera pas deux mois. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de bien vouloir les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

**Pour le directeur général de l'ASN et par délégation,
Le chef de division,**

signée par

Simon HUFFETEAU